



Retrouvez toutes nos activités et formulaires d'inscription sur notre site web. caes.inserm.fr
Ouvrant droit : Agent Inserm actif ou retraité, vacataire ayant 500 heures accomplies.

ACTUALITÉS

Au moment où j'écris ces lignes, nous sommes dans la cinquième semaine de confinement alors que le virus COVID-19 continue de faire des victimes de par le monde et sur notre territoire. Le confinement pourrait durer au moins jusqu'au 11 mai. C'est donc un Flash très particulier que nous vous envoyons, dans lequel nous avons essayé de vous donner le maximum d'informations sur la vie du CAES et sur l'activité des Secteurs.

Face à l'épidémie de Covid-19, nous ne pouvons que vous recommander la plus grande vigilance. Les gestes barrières sont le meilleur rempart contre la maladie ; respectez le confinement et la distanciation sociale pour vous protéger et protéger les autres, pour casser les chaînes de transmission du virus et, de ce fait, tenter de réduire le nombre de victimes hospitalisées.

Depuis le début du confinement, le CAES Inserm s'adapte, et le travail confiné s'organise. L'ensemble des gestionnaires travaillent désormais, comme la plupart d'entre-nous, depuis leur domicile, dans des conditions parfois difficiles mais toujours avec la volonté d'aller de l'avant. Les outils de travail collaboratif se mettent en place, avec l'aide des équipes du DSI Inserm et du service informatique du CAES CNRS, que je voudrais vivement remercier ici.

Si l'accès à notre serveur de fichiers est maintenant possible à distance, un certain nombre de dossiers « papier » sont toujours dans nos locaux de l'avenue de Fontainebleau ; nous n'avons pas non plus accès au courrier postal reçu depuis le 16 mars. Des retards dans le traitement de ces dossiers sont inéluctables, mais nous faisons tout notre possible pour limiter les conséquences que cela pourrait avoir pour vous.

Pendant cette période de confinement, nous essayons de garder le contact avec vous grâce à une communication adaptée. Les messages publiés sur nos listes de diffusion tentent de vous informer régulièrement sur l'activité du CAES et des différents secteurs, et nous essayons de relayer des adresses de sites web qui peuvent être utiles pour occuper petits et grands (musées virtuels, activités ludiques, etc.). Nous maintenons, autant que possible, notre site web à jour avec les informations disponibles concernant chaque secteur.

Si le travail quotidien des gestionnaires du CAES est profondément perturbé, il en est de même de l'organisation des instances du CAES. Ainsi, la réunion du Comité National d'Action Sociale (CNAS), notre conseil d'administration, qui devait se réunir le 31 mars pour statuer sur l'arrêt des comptes 2019 a été reportée au 5 mai, et se tiendra en visioconférence. Les Bureaux exécutifs se tiennent également à distance, et 4 Bureaux, dont 2 extraordinaires se sont déjà tenus depuis le 16 mars.

Dans l'incertitude totale sur la date effective de fin du confinement, nous avons pris la décision de reporter au 30 septembre l'Assemblée Générale qui devait se tenir initialement le 17 juin prochain. L'Assemblée Générale est un moment fort de notre association, et nous souhaitons que le maximum d'agents et de représentants des CLAS puissent y participer. Dès lors, les conditions nous semblaient très loin d'être réunies pour organiser sereinement l'AG à la date initialement prévue. L'InterCLAS qui se réunit d'ordinaire à la veille de l'Assemblée Générale est également reporté au 29 septembre, et nous avons souhaité que cette réunion se tienne cette année sur une journée entière.

Nous continuons néanmoins à espérer pouvoir tenir, en présentiel, le conseil d'administration (CNAS) du mois de juin, dissocié donc de l'Assemblée Générale et de l'InterCLAS. Si le confinement devait empêcher les élus d'être tous présents, nous serions contraints de l'organiser à distance, par visioconférence.

L'ordonnance gouvernementale du 25 mars organise les conditions financières de l'annulation ou du report des séjours. Elle prévoit notamment l'établissement de bons à valoir à validité élargie (18 mois), l'accent étant mis sur le report des séjours sur des périodes plus favorables, plutôt que sur leur annulation. Le CAES est en contact avec tous nos prestataires pour déterminer les dates de report possibles. Les agents concernés seront directement informés des dispositions prises.

François Coulier
Président du CAES Inserm

Vue des secteurs



LOISIRS Théâtre
FESTIVALS ECHANGES
Gastronomie Opéra
expositions Rencontres visites
Culture Salon



Secteur Vacances

Dans le cadre de la crise sanitaire, le CAES a décidé que toutes les réservations d'hébergement avec le secteur Vacances pendant la période de confinement vous seront remboursées dès que possible.

En raison de l'actualité, nous ne sommes pas en mesure de vous confirmer vos réservations pour les séjours d'été dont la date limite d'inscription était fixée au 20 mars. Dès la levée du confinement et en fonction de la législation sur les déplacements, nous reviendrons vers vous très rapidement pour d'autres informations.

Secteur Jeunesse

Le délai de 2 mois après la fin du séjour pour l'envoi des justificatifs est prolongé pour les classes transplantées en raison de la fermeture des écoles.

La date limite d'inscriptions de vos enfants pour les séjours d'été a été reportée au 29 avril.

Secteur Voyages

Le voyage en Ouzbékistan, initialement prévu en mai, est reporté à une date ultérieure, en négociation avec l'agence de voyages.

Au vu de l'étendue et de l'importance de la crise sanitaire au niveau mondial, nous sommes également en contact avec nos prestataires pour les voyages en Russie (prévu en septembre 2020) et au Costa Rica (octobre 2020).

Secteur Loisirs-Culture

Le séjour dans la région des Lacs Italiens, initialement prévu en mai est reporté en septembre (25-28/09/2020). Le séjour à Amsterdam est reporté au printemps 2021 (17-19/04/2021), pour conserver au programme la fête de la Tulipe.

Secteur Sports

La randonnée sur les Chemins de Saint-Jacques prévue du 8 au 17 mai aura lieu du 19 au 28 septembre 2020.

La randonnée dans les Cinque Terre est également reportée en septembre (7-12/09/2020). **Deux places restent disponibles** ; si vous souhaitez vous inscrire, envoyez votre dossier d'inscription par courriel à sylvie.dupuy@inserm.fr avant le **15 mai 2020** (tarif 805 € : de 724,50 € à 483 € suivant votre taux de subvention ; voyage non compris).

Le trek « famille » de la Vallée Heureuse d'Aït Bougmez, au Maroc, est pour le moment maintenue du 17 au 24 octobre, pendant les vacances de la Toussaint (tarif 410 € : de 164 à 369 € suivant votre taux de subvention ; voyage non compris). La date limite d'inscription est reportée au **15 mai 2020**.

Consultez le descriptif de ces activités sur le site web du CAES <http://caes.inserm.fr/fr/sports/nouveautes/>

Coupons Sport : Une seule campagne de commande de coupons Sport ANCV sera faite cette année, avec une **date limite de réception des dossiers de demande impérative au 15 septembre**.

Secteur Retraités

Nous sommes en contact avec nos prestataires concernant les Retrouvailles (23-29 mai) et la randonnée en étoile à Névache (21-27 juin) pour un éventuel report en 2021. Les participants à ces activités seront directement informés.

Secteur Solidarité

Le secteur Solidarité est toujours à votre écoute malgré le confinement. La Commission se réunit à distance chaque fois que nécessaire pour étudier les dossiers et assister les agents Inserm. N'hésitez pas à contacter Sylvie Dupuy (sylvie.dupuy@inserm.fr)

Billetterie en ligne



En raison du confinement, de nombreux spectacles, événements, parcs, etc. sont reportés, annulés ou fermés. Si vous avez acheté des billets pour des spectacles, la première chose à faire est de surveiller les communications faites par la salle accueillant votre événement (via son site internet, ou les réseaux sociaux).

Dans le cas d'un report, les billets initiaux devraient rester valables dans les mêmes conditions.

N'hésitez pas à consulter la Foire-Aux-Questions (FAQ) de la billetterie en ligne.